



ÉCODEF

165
NOVEMBRE 2020

• LE BULLETIN DE L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE LA DÉFENSE (SGA/DAF/OED) •

> STATISTIQUES <

LA RÉMUNÉRATION DES MILITAIRES EN 2019

En 2019, le salaire net moyen des militaires - hors Gendarmerie - est de 2 609 euros par mois, en augmentation de +0,5 % sur un an. Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation des primes reçues et des cotisations dues. Quel que soit le corps considéré, les disparités salariales internes se réduisent. Pour les militaires présents en 2018 et en 2019, le salaire net moyen augmente de +2,1 % en euros constants.

Le champ retenu pour cette publication a changé par rapport à l'EcoDef Statistiques n° 132 sur les rémunérations en 2018 (cf. Encadré).

UN SALAIRE NET MOYEN DE 2 609 EUROS PAR MOIS

Le salaire mensuel net moyen d'un militaire est de 2 609 € en 2019 contre 2 567 € en 2018. L'augmentation est de +1,6 % en euros courants, soit compte-tenu d'une inflation à +1,1 % en 2019, de +0,5 % en euros constants. La hausse est plus marquée pour le corps des sous-officiers avec +1,3 % en euros constants. A contrario, pour le corps des officiers, le salaire net moyen diminue (-0,4 %) en euros constants. La progression du salaire net moyen est de +0,6 % en euros constants pour les militaires du rang (Figure 1).

Figure 1 : Évolution des salaires moyens par corps entre 2018 et 2019

Salaires mensuels moyens en euros, %

Corps	Structure des effectifs en EQTP en 2019 (%)	Salaire brut moyen		Salaire net moyen (hors mutuelle)	
		2019 (en euros)	Évolution 2018-2019 (% en euros constants)	2019 (en euros)	Évolution 2018-2019 (% en euros constants)
Officiers	14	5 890 €	-0,1	4 953 €	-0,4
Sous-officiers	44	3 126 €	+1,7	2 593 €	+1,3
Militaires du rang	42	2 320 €	+1,0	1 903 €	+0,6
Ensemble	100	3 145 €	+0,9	2 609 €	+0,5

Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors gendarmes).

Sources : RAE 2018 et 2019, Observatoire Économique de la Défense.

HAUSSE DES PRIMES ET DES COTISATIONS DE 2,4 %

Le salaire brut moyen se compose du traitement brut, du complément de solde (indemnités de résidence et supplément familial, hors NBI) et des primes et indemnités. Entre 2018 et 2019, si la solde indiciaire est stable en euros constants, le salaire brut augmente de +0,9 %, sous l'effet d'une hausse des primes et indemnités de +2,4 %. Le salaire net se déduit du salaire brut en retranchant les cotisations⁽¹⁾. Les cotisations hors mutuelle augmentant de +2,4 % entre 2018 et 2019, la hausse du salaire net est de +0,5 % (Figure 2).

François-Xavier LÉPINE
Chargé d'études statistiques
à l'Observatoire Économique de la Défense



L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet :
www.defense.gouv.fr/sga

Intranet :
www.sga.defense.gouv.fr

(1) La mutuelle est depuis 2019 directement prélevée sur les comptes bancaires personnels des militaires affiliés.

Figure 2 : Évolution de la structure du salaire moyen entre 2018 et 2019

Salaires mensuels moyens en euros, %

Éléments du salaire	Salaire mensuel moyen en 2019 (euros courants)	Évolution 2018-2019 en %	
		€ courants	€ constants
Salaire brut (a)*	3 145 €	2,0	0,9
Solde indiciaire	1 945 €	1,1	0,0
Complément de solde (indemnité de résidence et supplément familial, hors NBI)	52 €	-0,9	-1,9
Primes et indemnités (hors indemnité de résidence et supplément familial de solde)	1 148 €	3,6	2,4
Cotisations (b) hors mutuelle	536 €	3,6	2,4
Salaire net = (a) - (b) hors mutuelle avant PAS	2 609 €	1,6	0,5

(*) Hors NBI.

Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors gendarmes).**Sources** : RAE 2018 et 2019, Observatoire Économique de la Défense.

RÉDUCTION DES DISPARITÉS SALARIALES

L'évolution du salaire net peut s'analyser par déciles. En 2019, la moitié des militaires perçoivent au plus 2 203 euros nets par mois. Un militaire sur dix perçoit au plus 1 502 euros nets par mois (1^{er} décile), tandis qu'un sur dix gagne au moins 4 236 euros (9^{ème} décile).

Tous corps confondus, les 10 % des militaires les mieux rémunérés gagnent 2,8 fois plus que les 10 % des militaires les moins rémunérés⁽²⁾. Les disparités salariales sont quasiment stables par rapport à 2018 : le rapport interdécile D9/D1, qui est une mesure de l'éventail des salaires, baisse légèrement de 0,03 points.

Le salaire net médian des officiers est de 4 519 euros mensuels, en baisse de -1 % en euros constants sur un an. Seul le 1^{er} décile de la distribution des salaires des officiers progresse en euros constants (+2 %) et les écarts se réduisent (-0,08 points par rapport à 2018).

Chez les sous-officiers, l'augmentation des salaires les plus bas (jusqu'au 4^{ème} décile) est plus forte que celle des salaires les plus hauts. Néanmoins l'écart entre les plus rémunérés et les moins rémunérés diminue.

Les salaires des militaires du rang progressent quel que soit le décile, à l'exception de ceux du 9^{ème} décile (**Figure 3**). Les écarts de salaires se réduisent.

Figure 3 : Évolution du salaire net* par corps et déciles entre 2018 et 2019

Corps	Officiers		Sous-officiers		Militaires du rang		Ensemble	
	2019 (euros)	2018-2019 (% en € constants)	2019 (euros)	2018-2019 (% en € constants)	2019 (euros)	2018-2019 (% en € constants)	2019 (euros)	2018-2019 (% en € constants)
1 ^{er} décile (D1)	2 787	2,0	1 692	2,0	1 388	0,4	1 502	0,5
2 ^{ème} décile	3 425	-0,1	1 892	2,2	1 500	0,2	1 656	1,2
3 ^{ème} décile	3 787	-1,0	2 094	2,4	1 586	0,6	1 825	1,4
4 ^{ème} décile	4 134	-0,8	2 285	2,1	1 691	1,3	2 011	2,4
Médiane (D5)	4 519	-1,0	2 445	1,4	1 812	1,5	2 203	1,5
6 ^{ème} décile	4 949	-1,0	2 607	1,0	1 933	2,3	2 418	0,5
7 ^{ème} décile	5 491	-0,9	2 794	0,9	2 090	2,4	2 693	-0,1
8 ^{ème} décile	6 152	-0,9	3 063	1,1	2 237	0,7	3 166	0,4
9 ^{ème} décile (D9)	7 396	-0,9	3 558	0,5	2 510	-1,7	4 236	-0,6
D9/D1	2,7	-0,08	2,1	-0,03	1,8	-0,04	2,8	-0,03
Moyenne	4 953	-0,4	2 593	1,3	1 903	0,6	2 609	0,5

* Hors mutuelle.

Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors gendarmes).**Sources** : RAE 2018 et 2019, Observatoire Économique de la Défense.

(2) Le rapport interdéciles D9/D1 était de 2,41 dans la Fonction Publique d'État en 2018 (« Les salaires dans la fonction publique de l'État : en 2018, tous statuts civils confondus, le salaire net moyen baisse de 1,2 % en euros constants », Insee Première, n° 1810, juillet 2020).

LA RÉMUNÉRATION MOYENNE DES PERSONNELS FÉMININS PROGRESSE DE 1,1 %

Tous corps confondus, les effectifs féminins augmentent de +1,8 % entre 2018 et 2019. La part des femmes dans l'ensemble des personnels militaires s'élève à 15,2 % en 2019.

Le salaire net moyen des femmes augmente de +1,1 % entre 2018 et 2019. L'augmentation est plus forte pour les sous-officiers féminins (+1,8 %).

L'écart de salaire entre les femmes et les hommes atteint -11,2 % en moyenne ; cet écart s'explique par de nombreux facteurs : pyramide des grades différente, participation ou non aux OPEX, qualifications donnant lieu à des primes, notamment. En effet, si les grilles indiciaires sont identiques, d'autres critères interviennent. Les femmes font le plus souvent des carrières courtes, et ont donc un échelon de solde plus faible que les hommes. A ceci s'ajoute une moindre présence féminine dans les unités opérationnelles⁽³⁾, et par conséquent les primes d'OPEX et d'OPINT sont moins souvent versées à des femmes. De même, certaines armes ou spécialités auxquelles sont attachées des primes spécifiques (prime de saut pour les parachutistes par exemple) sont peu féminisées. De plus les personnels masculins sont plus souvent chargés de famille avec des enfants que les personnels féminins (surtout chez les officiers). Ils sont donc davantage bénéficiaires du de supplément familial de solde et de l'indemnité pour charge militaire, voire de leur majoration lorsque les conditions sont réunies. La rémunération moyenne des militaires féminins présentes à la fois en 2018 et en 2019 (RMPP) progresse de +2,5 %. Cette augmentation est de +4,8 % chez les officiers féminins, de +2,1 % chez les sous-officiers féminins, et +1,7 % chez les militaires du rang féminins (Figure 4).

Figure 4 : Évolution de la rémunération nette des personnels militaires féminins entre 2018 et 2019

Salaires nets mensuels moyens en euros constants, %

Corps	Part des effectifs féminins en 2019 (%)	Salaire net moyen des femmes en 2019 (€ constants)	Écarts de salaires nets moyens Femmes / Hommes en 2019 (%)	Évolution entre 2018 et 2019 (%)		
				Effectifs féminins	Salaire net moyen des femmes	RMPP nette moyenne
Officiers	15,4	3 985	-21,4	3,7	0,9	4,8
Sous-officiers	17,6	2 317	-11,5	-0,5	1,8	2,1
Militaires du rang	12,5	1 719	-9,8	4,7	-0,1	1,3
Ensemble	15,2	2 330	-11,2	1,8	1,1	2,5

Salaires et RMPP hors mutuelle.

Effectifs en EQTP.

Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors gendarmes).

Sources : RAE 2018 et 2019, Observatoire Économique de la Défense.

LA RÉMUNÉRATION MOYENNE DES PERSONNELS PRÉSENTS EN 2018 ET 2019 AUGMENTE DE 2,1 %

Le salaire net moyen des militaires présents deux années consécutives, appelé rémunération nette des personnes en place (RMPP), a progressé de +2,1 % en euros constants. Cette augmentation qui reflète les effets positifs de l'ancienneté et des progressions de carrière est différente selon les corps : +2,1 % pour les officiers, +2,3 % pour les sous-officiers et +1,7 % les militaires du rang (Figure 5).

Figure 5 : Évolution des effectifs, des salaires et de la RMPP entre 2018 et 2019

% et évolutions mensuelles moyennes en % en euros constants

Indicateurs	Ensemble	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang
Structure des effectifs en 2019	100	14,1	44,1	41,9
Structure des effectifs présents en 2018 et en 2019	100	15,5	47,2	37,2
Proportion des effectifs présents en 2018 et 2019 par rapport aux effectifs de 2018	75,2	83,0	79,7	67,7
Évolution du salaire net	0,5	-0,4	1,3	0,6
Évolution de la RMPP nette (hors mutuelle)	2,1	2,1	2,3	1,7

Effectifs en EQTP.

RMPP nette : Rémunération Moyenne nette des Personnes en Place en 2018 et 2019.

Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors gendarmes).

Sources : RAE 2018 et 2019, Observatoire Économique de la Défense.

(3) 13 % de femmes sont dans les Forces opérationnelles (2018).

LE RECENSEMENT DES AGENTS DE L'ÉTAT

Le Recensement des Agents de l'État (RAE) est un fichier produit chaque année par l'Observatoire Économique de la Défense, à partir de différentes sources (les directions des ressources humaines des armées, du service de santé des armées, de la brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, de l'école Polytechnique et du service parisien de soutien à l'administration centrale pour les officiers généraux qu'il gère). Après vérification de la cohérence et de la justesse des informations (notamment celles issues de Louvois qui ont été attentivement traitées dans la chaîne de production du RAE) et agrégation, cette base de données à but statistique sert à alimenter le Système d'Information des Agents des Services Publics de l'Insee (SIASP) mais est également valorisée, sous formes de statistiques agrégées, dans un EcoDef Statistiques publié annuellement, ainsi que dans la revue annuelle du Haut Comité à l'Évaluation de la Condition Militaire. Elle comprend, outre les montants des traitements et indemnités de chaque militaire au niveau individuel, un volet d'informations RH.

Tous les chiffres sont issus d'un périmètre « tous militaires hors DGA, hors CGA, hors élèves, hors volontaires, y compris forces spéciales » et hors Gendarmerie.

Les données ont également été « winsorisées » à 0,1 %, ce qui signifie que les 0,1 % des rémunérations les plus faibles et les 0,1 % des rémunérations les plus hautes ont été remplacées par la rémunération de leur plus proche voisin. Ce procédé permet de corriger les valeurs extrêmes d'une distribution sans supprimer les observations concernées.

Par rapport à l'EcoDef Statistiques n° 132 sur les rémunérations des militaires en 2018, publié en juillet 2019, le champ retenu dans cette publication incorpore les effectifs des unités des Forces spéciales. Les éléments de rémunération 2018 publiés dans cet article sont donc différents de ceux indiqués dans l'EcoDef Statistiques ci-dessus mentionné.

DÉFINITIONS

- **Solde mensuelle nette** : la solde nette comporte une solde indiciaire, des primes et indemnités auxquelles les cotisations salariales et prélèvements sociaux sont retranchés. Le résultat de cette somme est ensuite divisé par le nombre de mois de présence afin d'obtenir la solde mensuelle nette du militaire.
- Les différences, moyennes ou médianes de rémunérations entre hommes et femmes sont calculées comme étant la différence de rémunération mensuelle nette des femmes, rapportée à la rémunération mensuelle nette des hommes.
- **Part des primes / part des prélèvements** : la part des primes est calculée comme le montant total des primes et indemnités perçues rapporté à la solde brute. La part des prélèvements correspond au montant total des cotisations ou prélèvements rapporté à la solde brute (sont comprises : contribution sociale généralisée, contribution au remboursement de la dette sociale, cotisation pour la retraite additionnelle de la fonction publique, cotisation pension, contribution de solidarité, fonds de prévoyance, cotisations à la sécurité sociale).
- **Déciles / médiane** : le xi^{ème} quantile d'une distribution de rémunération est le salaire qui divise la population en deux : x % touche un salaire égal ou inférieur à cette valeur, 100 - x % touche un salaire égal ou supérieur. Les déciles sont les 10^{ème}, 20^{ème}, ..., 90^{ème} quantiles (9 au total). La médiane est le 5^{ème} décile ou le 50^{ème} quantile, il divise la population en deux parts égales.

BIBLIOGRAPHIE

- CHAUMERON S., *Au deuxième trimestre 2020, l'indice de traitement brut des militaires des Armées reste stable*, EcoDef Conjoncture, n° 161, septembre 2020.
- CHAUMERON S., *La rémunération des personnels militaires en 2018*, EcoDef Statistiques n° 132, juillet 2019.
- LÉPINE F.-X., AUNAY T., *Rapport qualité sur le RAE 2019*, septembre 2020.
- *Rapport d'information sur les Femmes et les Forces armées*, Assemblée Nationale, n° 1337, 18 octobre 2018.

A PARAÎTRE

Opinion des Européens sur la défense entre novembre 2019 et l'été 2020, EcoDef Conjoncture

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75 509 Paris CEDEX 15
Directeur de la publication : Christophe MAURIET
Rédacteur en chef : Christian CALZADA
Maquettage et réalisation : OED
Courriel : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

ISSN 2431-6148 : Ecodef (En ligne)

www.defense.gouv.fr/sga